



# Commune de ROMBIES - et - MARCHIPONT

## COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 novembre 2014

### FINANCES

- Après délibération, le Conseil a donné son accord pour transférer à Noréade (Régie SIDENSIAN) la compétence « **Défense Extérieure contre l'Incendie** ». Le Syndicat assurera la création, l'aménagement des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des services d'incendie et de secours. Coût annuel : 3 € par habitant.
- Une **indemnité annuelle de conseil** de 444,83 € va être versée au Trésorier de la commune.
- Le Conseil a fixé les nouveaux **tarifs de locations** des salles et équipements communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

#### **Salle de la Mairie :**

pour les Rombinois : **190 €** (week-end ou jours fériés) 130 € (hors week-end)  
pour les extérieurs : 290 € (week-end ou jours fériés) 200 € (hors week-end)

#### **Salle polyvalente :**

pour les Rombinois : **290 €** (week-end ou jours fériés) 180 € (hors week-end)  
pour les extérieurs : 500 € (week-end ou jours fériés) 300 € (hors week-end)

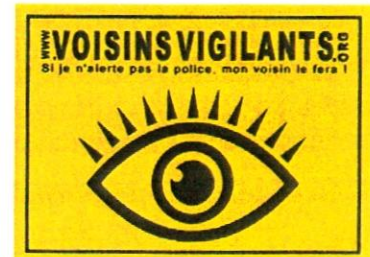
**Chapiteau 12 m x 5 m** (montage et démontage compris) : **180 €** (non loué aux extérieurs)

**Tables : 2 €** par table (*caution 50 €*)    **Sièges : 1 €** pour 10 chaises ou 2 bancs (*caution 50 €*)

- Comme les années précédentes, une **prime de fin d'année**, proportionnelle au temps de travail, sera accordée au personnel municipal non-titulaire.
- Le Conseil a décidé de reconduire le contrat avec la Société S.N.E.F. de Valenciennes pour l'installation et le démontage des **illuminations de Noël** au même coût qu'en 2013 : **4 000 €**.
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les **abris de jardin** de moins de 10 m<sup>2</sup> et les **serres** ne seront plus soumis à la **Taxe d'Aménagement**, mais les déclarations préalables des travaux sont maintenues.

### SECURITE

● Quelques cambrioleurs ont encore sévi dans notre village ces dernières semaines. Les panneaux « **Voisins Vigilants** » vont être installés au plus tôt aux entrées de la commune, après accord du Conseil Général. Vous pouvez toujours vous inscrire comme Voisin Vigilant auprès de la Mairie : envoyez vos coordonnées (nom, prénom, adresse, courriel et numéros de téléphone) par mail à [mairie.rombies@orange.fr](mailto:mairie.rombies@orange.fr).



● L'**alarme de l'école** a été enflammée intentionnellement pendant un week-end. Mise hors d'usage, le système de sécurité a dû être réparé par l'entreprise Modern Sécurité. *Coût des travaux : 645 €*. L'implantation d'une caméra de vidéo-surveillance est à l'étude. En attendant, Monsieur le Maire a déposé une **plainte auprès de la Gendarmerie**. Jusqu'à nouvel ordre, un **arrêté municipal** interdit de s'installer sous le préau extérieur de l'école en dehors des horaires scolaires. Devant la répétition de telles dégradations, des **poursuites** seront **engagées contre les auteurs**, avec paiement du montant des dégâts.

### ACTIVITES PERISCOLAIRES

- ♦ Avec une expérience de quelques mois dans la gestion des Temps d'Activités Périscolaires, il apparaît que plus de souplesse serait nécessaire. Une **concertation entre les élus et les parents** qui le souhaitent sera organisée en décembre pour préparer la rentrée de janvier.
- ♦ Les activités proposées aux écoliers en dehors de l'école de **15 h 45 à 16 h 45** peuvent être diverses et variées. Si vous avez des capacités dans un domaine particulier, des talents à transmettre, même une heure par semaine, vous êtes les bienvenus ! Prenez contact avec la Mairie. Merci pour le bien de vos enfants.

